

CONSEIL MUNICIPAL DE BRIDORE – Procès-verbal de la séance du 19 Février 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf Février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 13 Février 2021 s'est réuni salle du Foyer rural (en raison du respect du protocole sanitaire COVID 19) sous la présidence de Madame Pascale MOREL, Maire.

Etaient présents : Pascale MOREL, Thierry BUSSONNAIS, Ginette METE, Yvan ABELARD, Patrick SOETEMONT, Patrick CHEVALLIER, Guillaume ROUSSELET, Juliette LALOGÉ, Anne-Sophie SOUSA, Tatiana GAONACH, Michel GIRAULT, Cyril JAUNEAU, Jean-Noël METE, Michèle AGEORGES.

Etaient excusés Anne-Sophie SOUSA, Jean-Noël METE.

Etait absent Lionel PARIS

Ginette METE a été désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 15 Janvier 2021

Observations : néant

Approbation : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 15 Janvier 2021

2. CC LOCHES SUD TOURAINE : pacte de gouvernance

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal ses propos à ce sujet lors de la dernière réunion du 15 Janvier 2021. Les documents afférents ont été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour pouvoir étudier cette question et donner son avis ce soir ; Madame le Maire avait assisté à la conférence des Maires le 14 Janvier 2021

Vu l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de pacte de gouvernance transmis aux communes le 5 Février 2021

Considérant que le pacte de gouvernance doit être approuvé par le conseil communautaire dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte,

La Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les Communes et la Communauté de communes LOCHES SUD TOURAINE, qui, comme souhaité par le législateur, peut être un moyen de replacer les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité, dans sa gouvernance et son fonctionnement quotidien.

Le contenu de ce pacte et ses modalités d'élaboration sont prévus à l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales.

Le contenu du pacte est assez souple, l'article du code général des collectivités territoriales précité donnant simplement des exemples de ce qu'il peut prévoir.

Lors de la conférence des maires du 24 septembre 2020, la pertinence d'adopter un tel dispositif avait été actée et un premier projet de pacte avait été proposé en séance.

Le projet de pacte a été amendé et validé lors de la conférence des maires, réunie le 14 janvier 2021.

Le conseil municipal est invité à :

- **Emettre un avis sur le projet de pacte de gouvernance**

Vote du Conseil Municipal : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à la majorité, un avis favorable au pacte de gouvernance selon le modèle annexé. 2 voix contre.

3. Logement communal – 2 rue du Nord Apt N°1 : travaux de rénovation (travaux en régie), location

Madame le Maire a chargé Yvan ABELARD de faire réhabiliter par l'agent des services techniques le logement communal sis 2, rue du Nord – Apt n°1, logement qui a été occupé de nombreuses années par la locataire précédente. Ces travaux sont effectués en régie communale (une opération comptable sera prévue au budget primitif pour affecter cette dépense en section d'investissement et récupérer la TVA). Cette dépense doit être autorisée par le Conseil Municipal avant le vote du Budget.

Madame le Maire donne état des travaux à réaliser et des achats nécessaires en matériaux, ainsi que la douche et des meubles de kitchenette avec électro-ménager (selon devis but). Cet aménagement est en cours de réalisation pour la période de Février. 800 € environ + 1 329,68 € HT cuisine (ces documents peuvent être consultés en Mairie)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la réalisation de ces travaux.

D'autre part, il s'agit bien évidemment de louer ce logement avec garage, appartement situé au rez de chaussée et terrasse.

Le Conseil Municipal doit fixer le montant du loyer et du dépôt de garantie : montant pour la dernière locataire 255.84 €

En raison des différents aménagements en cours et pour amortir l'achat des matériaux et équipement, Madame le Maire propose la somme de 300 € pour le loyer et le dépôt de garantie à compter de la prochaine location dès que les travaux seront terminés. Yvan ABELARD est chargé de passer une annonce dans le Bon Coin à la fin des travaux pour mettre en concurrence les candidatures. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier dont le contrat de location

4. Chauffage de l'Eglise

Mme le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les chauffages au gaz de l'église ne sont plus en fonctionnement, du fait de leur vétusté. Cela devient un problème pour les messes et les cérémonies (un minimum de température serait plus décent).

Yvan ABELARD a été chargé de l'étude et propose les différentes alternatives suivantes :

- Installation électrique : l'abonnement électrique en cours apporte une puissance de 3 kva, ce qui laisse peu de latitude pour une installation de convecteurs électriques (les anciens radiants du Foyer rural) ou éventuellement une clim réversible. L'augmentation de l'abonnement et l'investissement apporteront des coûts importants par rapport à la petite fréquence des messes et cérémonies.
- Chauffages mobiles au pétrole : 2 ou 3, prix unitaire environ 150 €.

Le Conseil Municipal entérine l'option de 3 appareils mobiles, sous réserves du respect des normes de la sécurité avec le pétrole. Murielle COUTROT, Secrétaire de Mairie est chargée de contacter le SDIS à ce propos.

5. Attribution de subventions : classe découverte Auvergne, Coupe de France Cadet cyclisme

Madame le Maire présente au Conseil Municipal 2 dossiers avec demande de subvention :

- Classe découverte en Auvergne : prévue du mardi 6 au samedi 10 Avril 2021, actuellement suspendue en raison de la crise sanitaire, à voir selon l'évolution de la situation avec les services de l'Education nationale. 51 élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 seront concernés. Pour que le projet puisse aboutir, la

Coopérative scolaire sollicite une subvention à hauteur de 130 € par élève domicilié dans la Commune. A voir par ailleurs les élèves domiciliés hors Commune RPI. Présentation de la prévision de budget.

- 10 élèves X 130 € = 1 300 € + partage élèves domiciliés hors RPI, soit une somme arrondie à 100 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 400 €, sous réserves que cette sortie soit autorisée.

- Organisation Coupe de France cadet de cyclisme sur route : weekend des 10 et 11 Avril. Comme évoqué lors de la précédente réunion, un dossier de mise à jour 2021 devait être envoyé pour la présentation du dossier à étudier en commission et les formalités administratives. Rappel effectué auprès de Monsieur BOURNAND, Président du Guidon du Crochu, qui confirme que la Fédération Française de Cyclisme accepte l'organisation de cette manifestation sportive malgré la crise sanitaire. Le club cycliste demande de subvention de 500 € et de 2 coupes à remettre aux sportifs par un membre de l'équipe municipale. Une publicité de cette compétition sera effectuée sur le site de Bridoré

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'attribution d'un montant de 500 € ainsi que l'achat de 2 coupes.

6. Groupement de commandes Voirie CC LST : étude et choix des propositions, maîtrise d'œuvre

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision d'adhérer au Groupement de Commandes Voirie généré par la Communauté de Communes LOCHES SUD TOURAINE.

Maîtrise d'œuvre :

C'est l'agence ECMO – BLOIS qui a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre. Les taux de maîtrise d'oeuvre qui s'appliqueront seront donc de 1,50 % pour la tranche ferme et de 1,50 % pour la tranche optionnelle (suivi de chantier), soit un total de 3 % (sur la base de l'estimation des travaux retenus).

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal opte pour la tranche ferme et pour la tranche optionnelle et donne pouvoir de signature à Madame le Maire pour tous documents afférents à ce dossier dont l'ordre de service avec affermissement de la tranche optionnelle et le mandatement des honoraires. 2 abstentions.

Travaux :

Patrick SOETEMONT a été chargé de faire du repérage sur le terrain et de lister les travaux nécessaires à effectuer sur l'ensemble de la voirie. Il a reçu l'Agence ECMO sur site qui devait envoyer en Mairie les estimations. La Mairie devait faire part de sa décision sous couvert du Conseil Municipal avant le 22 Février 2021 ; Un changement du calendrier a été effectué sans aviser la Mairie. Les propositions seront transmises dans le courant de la semaine prochaine, la décision devra être formulée avant le 2 Mars 2021.

Un débat s'instaure entre les urgences de l'entretien de la voirie, qui peut coûter plus cher si les travaux ne sont pas réalisés rapidement) et les restrictions budgétaires.

Il est décidé de programmer une réunion exceptionnelle dans les jours suivants pour cette question uniquement. Patrick SOETEMONT est chargé de recontacter le Cabinet ECMO

7. Suppression de la régie de recettes « recettes diverses »

A la demande du Centre de Finances publiques de Loches (dans le cadre de la rationalisation et de l'optimisation du fonctionnement des régies), Madame le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer la régie de recettes diverses créée par arrêté du 18 Décembre 2001 et qui n'a pas fonctionné plus depuis le 29 Décembre 2017.

Décision du Conseil Municipal : en raison d'éventuels projets à venir sur le présent mandat et de ce fait de la nécessité de maintenir la présente régie de recettes, le Conseil Municipal sollicite une demande de renseignements pour savoir s'il est vraiment obligatoire de supprimer cette régie.

8. Questions orales

- Collecte de « monstres » : supprimée par la Communauté de Communes depuis deux ans. Après information auprès du service communautaire, il n'y a aucune réflexion d'engagée à ce jour sur ce point en remplacement. Le Conseil Municipal considère que ce service public n'est plus assuré et que cette carence peut inciter au dépôt sauvage d'encombrants. Il est conseillé de faire part des motivations par écrit au Vice-Président, demande groupée avec plusieurs Communes si possible. Madame le Maire abordera cette question à la prochaine conférence des Maires qui aura lieu le 3 Mars 2021.
- Recyclage des masques papier et en tissu, proposition de Juliette LALOGÉ : elle fait part de ses contacts avec la Communauté de Communes qui a la compétence du recyclage des déchets et de la Société NEUTRALIZ qui propose cette prestation dans le cadre de la protection de l'environnement (installation de néotubes sur un lieu approprié de la Commune à disposition du public), coûts, mise en place compliquée. Affaire à suivre et à comparer avec d'autres prestataires.
- Maîtrise d'œuvre réhabilitation ALSH « Les Petits Drôles » : le Cabinet LACAZE et COUSIN a été retenu (en tête du mieux disant, selon les critères établis lors de la consultation). Messieurs BUSSONNAIS et SOETEMONT sont nommés délégués pour assister aux réunions de chantier qui débutera aux environs du mois de septembre. Pendant les travaux, « Les Petits Drôles » seront installés à la salle des fêtes de Saint-Jean, sous réserve de la faisabilité au niveau sécurité. En parallèle, Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'ouverture d'une seconde classe à Saint-Jean a été acceptée à compter de la prochaine rentrée scolaire.
- Madame le Maire fait part des remerciements de : « Les Restos du Cœur » et AFM TELETHON pour l'attribution de subventions
- Elections politiques : les élections régionales et départementales sont fixées aux dimanche 13 et 20 Juin 2021. Des élections législatives partielles sont organisées en raison de la démission à venir de Madame Sophie AUCONIE, il semble le même jour. A cet effet, Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal ses obligations de participer au Bureau de vote
- Place des Arts 2921 : Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le choix complet des 20 peintures sélectionnées a été réalisé. Pour Bridoré, il a été effectué avec un comité en Mairie. Elle présente la facture de l'Association « Le Moulin à Idées », ses représentants Anne et Bruno offrent leurs prestations (sélection des œuvres, négociation des droits, rédaction et mise en page).
- Michel GIRAULT, adepte de la randonnée, fait part de sa découverte d'un chemin - Les Cornetières - qui part du Bois Smyth en direction de la Commune de Fléré la Rivière, chemin situé en limite de la Commune de Verneuil sur Indre, chemin communal qui apporte une promenade très agréable avec un panorama superbe mais qui n'est pas praticable sur environ 250 m. La remise en service de ce chemin communal nécessite des travaux importants. Michel GIRAULT est chargé de demander un devis à l'Association Orchis. Eventuellement, les travaux seront à réaliser en partenariat avec la Commune de Verneuil sur Indre.
- Projets d'investissements sur le mandat : Yvan ABELARD demande à Madame le Maire d'inscrire le projet de réhabilitation de la couverture du bâtiment Mairie – Foyer rural – Agence Postale. A inscrire également l'acquisition d'un défibrillateur.
- Michel GIRAULT demande à quel stade en est l'agencement de la zone de loisirs (mise en place de plots) pour limiter la venue des gens du voyage et attirer l'attention de ne pas trop se cloisonner pour ne pas impacter le bon fonctionnement de cet espace destiné au public.

- Michel GIRAULT fait part à Madame le Maire de son intention de consulter en Mairie les procès-verbaux des séances de Conseil Municipal de ces dernières années et demande à avoir une copie des questions qui l'intéressent. Requête accordée par Madame le Maire dans une limite raisonnable de copies.
- Patrick SOETEMONT demande où en est la proposition d'aliénation de vente de terrain à Monsieur et Madame COULON, rue de la Renaissance. Madame le Maire fait savoir qu'elle a envoyé un courrier et que la réaction de Monsieur COULON n'a pas été favorable. Ils comptent faire une contre-proposition.

La séance est close à 22h13mn.